

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 45

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il arrivait fréquemment, — me disait un de ses collègues, — à faire le vide dans la salle.

Il a été le défenseur le plus héroïque de la Constitution de 1848, à l'élaboration de laquelle il a travaillé à côté d'Henri Druet. Si c'est une affaire de co-paternité, l'intention du moins est louable ; mais cela me fait penser que Napoléon III caressait avec amour les fameux canons rayés, — dont il était soi-disant l'inventeur, — et se refusait obstinément à en changer la moindre vis.

Sont venus les canons Krupp, qui ont démontré que les fameux rayés de Napoléon III n'étaient bons qu'à être refondus.

Mais il était trop tard !

Thermes de Lessus, 5 novembre 1872.

L. C.

Crissier, le 5 novembre 1872.

Monsieur le rédacteur,

Oserais-je vous prier d'accueillir quelques lignes concernant les habitudes hygiéniques de nos femmes. Il est bien connu que leurs cheveux s'en vont plus vite qu'autrefois, et qu'on les remplace assez facilement ; mais, ce qui est plus grave, c'est que leurs dents s'en vont aussi avec une rapidité étonnante. De là des malaises et des vapeurs à cause de la digestion plus difficile, de là les dentistes dont l'art se multiplie à raccommoder l'organe dentaire que ces dames s'ingénient à détruire. Je ne suis pas médecin, mais il me semble que, sans l'être, on pourrait, au nom du bon sens, attribuer la désorganisation du système dentaire à des causes très simples.

La première, qui semblerait devoir sauter aux yeux de chacun, c'est que les femmes font un usage trop fréquent de liquides très chauds, voir même brûlants, tels que café, thé, soupe, chocolat, peu importe le nom de cette boisson, qui joint, au défaut d'être trop souvent aqueuse, celui d'être trop chaude. Il n'est pas étonnant alors que les gencives se désagrègent, et que les os dentaires se dénudent facilement. Chacun sait que l'eau chaude, ou un liquide chaud quelconque, détrempe petit à petit une lame du meilleur acier, un rasoir par exemple. Et il faudrait que notre bouche, nos gencives, l'émail de nos dents, les os maxillaires, le gosier et le velours de notre estomac supportassent cette action délétère que redoute même l'acier le mieux trempé ? De tous nos membres, la main est celui qui est le plus aguerri contre les sensations du chaud ; eh bien ! souvent nous n'oserions pas tremper notre main, ou seulement notre doigt, dans le liquide brûlant que nous allons porter à notre bouche, organe bien plus délicat que la main, et qui mérite d'être ménagé, non seulement par égard pour les dents, leur conservation et leur beauté, mais aussi, permettez, par égard pour l'estomac, qui ne reçoit pas impunément toute espèce de denrées. On a souvent rappelé le fait que des crânes ont été retrouvés dans d'anciennes tombes avec une mâchoire magnifique, gar-

nie des trente-deux dents au grand complet. On s'en étonne, mais cet étonnement diminue si l'on réfléchit que nos braves ancêtres ne se gargarisaient pas trois ou quatre fois par jour avec des aliments liquides brûlants ; ils mangeaient du pain grossier et non les produits souvent indigestibles de la pâtisserie moderne ; enfin ils ne faisaient pas, tant s'en faut, un usage aussi considérable de sucre que nous le faisons actuellement. Le sucre, par lui-même, ronge comme l'alun ; mais avec la chaux que l'on emploie pour le raffiner, il devient plus dangereux encore pour nos dents. Nous disons à nos enfants que le sucre fait tomber les dents, et nous croyons par là nous servir d'un mensonge inoffensif pour réprimer leur friandise, et pourtant cet avertissement ne renferme que l'exacte vérité.

Si nos femmes ont toujours ce goût prononcé pour les aliments à base d'eau chaude, très sucrés et brûlants, il ne faut pas qu'elles se plaignent trop de voir leur râtelier dentaire en souffrir. Serait-ce trop oser que d'affronter ainsi des préjugés si longtemps caressés ou de s'attaquer à des habitudes enracinées ? Ce conseil, ou plutôt ces quelques réflexions, seraient-elles mal reçues ?

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Un de vos lecteurs.)

Un de nos abonnés vient de nous communiquer une ancienne brochure racontant tous les détails du procès de Charlotte Corday, détails qu'on ne retrouve que dans des publications spéciales ou dans les journaux de l'époque. Nous avons cru devoir les publier ci-après, dans l'espoir qu'ils intéresseront nos lecteurs.

On sait que Charlotte Corday, révoltée par les crimes des meneurs de la Révolution française, vint à Paris, en 1793, avec le hardi projet d'assassiner Marat, le plus sanguinaire de tous. Elle se présenta chez lui, sous le prétexte d'importantes communications à lui faire, et le poignarda tandis qu'il était dans le bain. Elle fut arrêtée aussitôt et condamnée à mort. Charlotte monta sur l'échafaud avec le plus grand courage, le 17 juillet 1793.

RELATION

De la procédure et exécution de CHARLOTTE CORDAY, ci-devant d'Armand, fille de d'Armand, ci-devant écuyer du roi, âgée de 25 ans moins 15 jours ; exécutée le 18 juillet 1793, à Paris, sur la place de la Révolution, pour avoir assassiné Marat, député de la Convention nationale.

Interrogatoire et jugement de Marie-Charlotte CORDAY.

Lecture faite de l'acte d'accusation, le président lui demande quel a pu être le motif de son assassinat sur la personne du citoyen Marat ?

Ses crimes.

Qu'entendez-vous par ses crimes ?

Les ravages que l'anarchie fait dans ma patrie.

Cette action est-elle de vous-même ?

Oui.

Avez-vous été inspirée par quelqu'un ?

Par personne.